



COMPARATIF

Règles de base de la charte de qualité

Directives SPJ Vaud

Ce document a pour objectif de comparer les critères de la *charte de qualité des organismes de vacances* (en rose) et *les directives du SPJ du canton de Vaud* (en vert) pour la réalisation de camps d'organismes soumis aux deux. Et de mettre en évidence par domaine **lesquelles prévalent** (en gras).

CADRE

Charte de qualité : L'entièreté de l'offre des camps d'un organisme se soit de respecter les règles de bases pour l'organisation des camps.

Camps résidentiels ou à la journée d'au moins 3 jours consécutifs.

Contrôle a posteriori : audit du fonctionnement de l'organisme et un pointage détaillé d'un échantillon de l'offre.

Autoévaluation de tous les camps.

Certification de l'organisme.

SPJ Vaud : Les camps résidentiels de plus de 7 jours sur le territoire vaudois sont soumis à autorisation.

Demande préalable.

Autorisation délivrée à l'organisateur – responsable, directeur- de camp.

	Contrôle / Autorisation	Hébergement	Camps	Taux d'encadrement
CHARTE	Auto-évaluation (déclaration de chartocompatibilité) + Audit	Selon lieu de villégiature	Projet pédagogique + Bilan écrit	< 6 ans 1 pour 3 6-12 ans 1 pour 4 > 12 ans 1 pour 5 y.c. équipe cuisine
SPJ Vaud	Demande d'autorisation au préalable	Bâtiment avec autorisation d'exploiter	Annonce du programme	< 6 ans 1 pour 5 6-12 ans 1 pour 8 > 12 ans 1 pour 12

En gras : critère pour un camp chartocompatible et autorisé sur Vaud.

ENCADREMENT

	Responsable/ Organisateur	Moniteur/ Auxiliaire	Aide moniteur	Ecart d'âge minimum
CHARTE	20 ans + 2 expériences de camp	18 ans révolus	16-17 ans	4 ans sauf justification dans le projet pédagogique
SPJ Vaud	18 ans + 1 expérience de camp résidentiel	18 ans ou 17 ans révolus si formation reconnue	< 17 ans + Personnes ne prenant pas en charge des participants	3 ans
	Engagement	Casier judiciaire	Composition de l'équipe	
CHARTE	Contrat écrit pour chaque membre de l'équipe d'encadrement	Pas d'obligation Au choix de l'organisme	Adultes des 2 sexes ; lien direct avec les participants; du début à la fin du camp	
SPJ Vaud	Pas d'exigence	Extrait pour l'Organisateur + Auxiliaires sans condamnation pénale	Organisateur + auxiliaires	

En gras : critère pour un camp chartocompatible et autorisé sur Vaud.

FORMATION

Un moniteur chartocompatible (parcours de formation charte ou équivalence) est reconnu équivalent au parcours moniteur de la plateforme de formations jeunesse extrascolaire- FORJE.

Un responsable (directeur, organisateur) chartocompatible, selon son parcours devra compléter de formation afin d'être reconnu par le SPJ Vaud. Les équivalences de toutes les formations reconnues par le SPJ Vaud sont décrites dans le document annexe, et basées sur les *Règles de base 2015*.

	Responsable/ Organisateur	Moniteur/ Auxiliaire	Aide moniteur/ Aide auxiliaire	Encadrants formés
CHARTE	Formation chartocompatible / Reconnaissance de l'expérience	Parcours de formation CHARTE 15h ou équivalence / Reconnaissance de l'expérience	Pas de formation spécifique	Moitié de l'équipe d'encadrement y.c. le responsable
SPJ Vaud	Formation d'organisateur 30h ou équivalence/ Reconnaissance de l'expérience	Formation de moniteur FORJE 15h ou équivalence / Reconnaissance de l'expérience	Pas de formation spécifique (dès 17 ans formation J+S possible > auxiliaire)	Organisateur + Moitié des auxiliaires

En gras : critère pour un camp chartocompatible et autorisé sur Vaud.

Equivalences de parcours de formation et d'expérience

Tableau récapitulatif

Reconnu sans compléments

Reconnu avec compléments

Pas reconnu

	Formation de moniteur	Formation de organisateur
Formations		
Formation de moniteur FORJE	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
Formation d'organisateur FORJE	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
Charte de qualité des organismes de vacances	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
Formation de moniteurs/trices de Jeunesse et Camps	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
Moniteur J+S (Toutes disciplines sportives)	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
Chef de camp J+S Sport de camp/ Trekking	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
Stage de formation à l'animation de centres de vacances et d'activités de loisirs, CEMEA	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
Camp Orientation, Village Camps	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
Expérience		
3 camps	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
4 camps	Reconnu sans compléments	Reconnu avec les modules « Responsabilités juridiques de l'organisateur » et « Concept de sécurité ».
Formations d'autres Etats		
BAFA	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
BAFD	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments

	Formation de moniteur	Formation d'organisateur
Charte de qualité des organismes de vacances		
b. Avoir terminé la 1 ^e année d'une formation universitaire en psychologie ou sciences de l'éducation ou d'une Haute école pédagogique, avoir au moins une expérience de camp avec des enfants ou des jeunes et avoir suivi le module qui traite de la « Responsabilité juridique et sécurité » du programme de formation de la charte ;	Reconnu sans compléments	Reconnu avec les modules « Planification, animation et évaluation d'un camp » et « Concept de sécurité ».
c. Avoir terminé la 1 ^{ère} année dans une Haute école de travail sociale ou une école d'éducation dans le domaine de la petite enfance, avoir au moins une expérience de camp avec des enfants ou des jeunes et avoir suivi le module qui traite de la « Responsabilité juridique et sécurité » du programme de formation de la charte ;	Reconnu sans compléments	Reconnu avec les modules « Planification, animation et évaluation d'un camp » et « Concept de sécurité ».
d. Avoir terminé une formation professionnelle en animation socioculturelle ou pédagogique, avoir au moins une expérience de camp avec des enfants ou des jeunes;	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
e. Avoir participé à un stage de formation à l'animation de centres de vacances et d'activités de loisirs des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) ;	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
f. Avoir participé au stage de formation pour responsable de camps de vacances piloté par les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active CEMEA ;	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
g. Avoir suivi le 1 ^{er} module de la formation de moniteur du Centre d'études et de formation continue pour travailleurs sociaux (CEFOC) et avoir au moins une expérience de camp avec des enfants ou des jeunes;	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
h. Avoir suivi le premier module de formation résidentiel d'une semaine dans la préparation au Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA), et avoir suivi le module qui traite de la « Responsabilité juridique et sécurité » du programme de formation des CEMEA ou à défaut de recevoir de l'organisme le texte de la direction de l'Office de la jeunesse : « La responsabilité des directeurs de camps de vacances, moniteurs et répondants d'activités » ;	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
i. Avoir organisé au moins un camp scolaire en tant qu'enseignants des degrés secondaires ;	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
m. Avoir effectué au moins 4 camps de vacances en n'étant pas chartocompatible, et avoir suivi les modules qui traitent de la « Responsabilité juridique et sécurité » et « Attitudes éducatives » du programme de formation de la charte ;	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments

n. Avoir suivi la formation « Sensibilisation à la fonction d'animation » dispensée en Valais et avoir au moins une expérience de camp avec des enfants ou des jeunes ;	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
o. Avoir suivi la formation WWF: encadrement de camps dans le domaine de l'environnement.	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
p. Avoir suivi la formation du service civil Encadrement des enfants et des adolescents, avoir au moins une expérience de camp avec des enfants ou des jeunes et avoir suivi le module « Responsabilité juridique et sécurité physique » ;	Reconnu sans compléments	Reconnu avec les modules « Planification, animation et évaluation d'un camp » et « Concept de sécurité ».
q. Avoir suivi la formation du service civil Gestion sans violence des conflits, avoir au moins une expérience de camp avec des enfants ou des jeunes et avoir suivi les module « Responsabilité juridique et sécurité » et « Besoins de l'enfant et de l'adolescent » ;	Reconnu sans compléments	Reconnu avec les modules « Planification, animation et évaluation d'un camp » et « Concept de sécurité ».